

Contributions du collège des volontaires aux orientations stratégiques 2018-2019 du Service Civique
---

Les contributions des membres du collège volontaires sont les suivantes :

**Améliorer la connaissance du Service Civique et sa reconnaissance par la société afin qu'il constitue un atout pour les volontaires** : les membres du collège des volontaires soulignent la méconnaissance du Service Civique et de son statut particulier (par les volontaires, les organismes d'accueil, les usagers et plus globalement les administrations : CAF, CPAM, Universités concernant l'année de césure ...). Alors qu'il s'agit d'un formidable outil d'autonomie et de responsabilisation des jeunes, le Service Civique est perçu par la société (famille, institutions ...) comme une voie de sortie pour des jeunes en échec. La valorisation du SC (au niveau des études, de l'emploi), sa reconnaissance ainsi qu'une meilleure vision quant à ses apports et débouchés apparaissent essentiels pour inscrire pleinement le Service Civique dans la société.

**Afin de lever les freins aux candidatures et permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au Service Civique**, il semble indispensable qu'une information soit relayée au niveau du lycée, des universités et des filières professionnelles, mais également par toutes les institutions en lien avec les jeunes. Des articulations entre l'outil d'admission post bac et le Service Civique devraient être trouvées.

De la même manière, la communication de l'Agence du Service Civique apparaît trop institutionnelle, peu attrayante, mal adaptée aux modes de communication actuels des jeunes et surtout en décalage avec la réalité de terrain et sa diversité. Elle ne permet pas de se projeter dans ce qu'est un Service Civique. Il semble préférable de privilégier la promotion du Service Civique par des volontaires eux-mêmes (ambassadeurs) en prévoyant par exemple qu'une part des heures de mission soit consacrée à l'information et à la promotion du Service Civique (dans les lycées, les quartiers, les institutions ...).

S'agissant des offres de mission, elles n'apparaissent pas accessibles à tous. D'une part, les annonces sont soit trop floues, soit truffées de termes compliqués ou professionnels, ne permettant pas de comprendre les missions proposées. D'autre part, certaines mentions devraient pouvoir être autorisées (par exemple lorsque le permis est indispensable, en zone rurale notamment) puisque, de fait, la sélection se fait sur ces critères. Enfin, il apparaît difficile de démontrer sa motivation par courrier lorsque la mission est peu en rapport avec ses études ou son parcours.

L'absence de réponse, et de compréhension quant aux raisons ayant conduit à rejeter la candidature du jeune constitue par ailleurs une source de démotivation et de remise en question. Une réponse motivée devrait être apportée systématiquement à tous les candidats.

Enfin, des réunions d'information collectives et l'entretien plutôt que la lettre de motivation et le cv devraient être généralisés pour permettre véritablement un accès de tous au Service Civique.

**Mettre la qualité au cœur du développement de l'offre de mission en améliorant l'accompagnement des structures d'accueil.** Le Service Civique est un véritable outil d'autonomisation, de progression et il permet de reprendre confiance en soi ; toutefois, le pendant de cette autonomie est le sentiment d'être seul responsable à bord, sans être totalement accompagné, ni formé pour le faire, et sans que les objectifs de la mission soient clairement discutés avec la structure d'accueil et le tuteur. Dans certains cas, cela peut conduire à un sentiment de

solitude, voire à un isolement, sans cadre ni consignes. La formation du tuteur et son rôle sont essentiels pour replacer le cadre et accompagner les volontaires dans la réalisation de leur mission.

**Améliorer les conditions de vie.** L'indemnité de Service Civique apparaît insuffisante pour vivre ; en effet, même s'il ne s'agit pas d'un travail, pour autant il s'agit d'une activité qui devrait être éligible à la prime d'activité. De la même manière, le Service Civique devrait pouvoir ouvrir des droits au chômage.

Par ailleurs, il n'apparaît pas normal que les volontaires bénéficient de la même indemnité forfaitaire, que le contrat soit de 24 ou de 35 h. Un cadre uniforme, à savoir le même nombre d'heures pour tous au même « tarif » serait à privilégier pour éviter les disparités de situation.

S'agissant de la prestation de subsistance, les pratiques sont là aussi très hétérogènes, puisque certains bénéficient des 107,58€ alors même que le repas est fourni par la structure d'accueil, tandis que pour d'autres, un coût unitaire par repas est déduit chaque mois de la prestation de subsistance.

**Rénover la procédure de contrôle.** Les volontaires ne connaissent pas toujours leur droit et devoirs, et beaucoup les découvrent lors de la formation civique et citoyenne, le plus souvent réalisée en fin de mission. Par ailleurs, il est difficile pour les volontaires de faire remonter les difficultés rencontrées au sein de leur structure, même auprès des référents territoriaux, notamment par peur de voir leur contrat rompu et perdre ainsi leur indemnisation. En outre, la méconnaissance du monde du travail, le caractère flou du service civique ne permet pas toujours de savoir ce qu'il est possible ou normal d'accepter, notamment pour les plus jeunes ou les moins expérimentés. Un parrainage par un autre volontaire, le co-tutorat notamment pour les volontaires exerçant leur mission dans les structures les plus éloignées du Service Civique pourraient constituer des solutions.

De la même manière, un numéro de renseignement accessible pour le traitement des réclamations, la mise en place d'un forum pour échanger sur ce qui est permis ou non en Service Civique ou encore la réalisation d'un facebook live permettrait de mieux diffuser l'information sur les droits et devoirs et améliorer la prise en compte des réclamations.

**Renforcer la préparation au projet d'avenir et à l'après service civique.** Le Service Civique permet un enrichissement personnel, il constitue un temps de réflexion sur soi et son avenir ; il permet d'acquérir une première expérience professionnelle, de développer des capacités sociales et des compétences professionnelles et témoigne une adaptabilité et une implication forte des volontaires. Ces compétences devraient être mieux valorisées, voire donner lieu à une validation officielle permettant d'attester des compétences, connaissances et aptitudes acquises auprès des employeurs.

La réalisation d'un journal de bord sous forme d'auto-évaluation, discuté régulièrement et validé par le tuteur, constitue un outil intéressant pour valoriser les compétences et aptitudes développés pendant le Service Civique.

Par ailleurs, l'accompagnement au projet d'avenir et à l'après service civique est imparfaitement réalisé, et l'après service civique peut apparaître pour certains comme un saut dans le vide, sans capitalisation des acquis du Service Civique. La préparation à la sortie du Service Civique (création de contacts, réseau, meilleure connaissance des démarches et possibilités offertes) constitue un élément essentiel afin que le Service Civique ne soit pas uniquement une parenthèse mais puisse produire des effets sur le long terme pour le volontaire et pour la société plus globalement.